



Département de la GIRONDE
Arrondissement de Blaye

MAIRIE
de
CUBZAC LES PONTS

33240 CUBZAC LES PONTS
Téléphone : 05 57 43 02 11
Télécopie : 05 57 43 92 47
Email : mairie@cubzaclesponts.fr
Site : www.mairie-cubzaclesponts.com

Envoyé en préfecture le 09/07/2024

Reçu en préfecture le 09/07/2024

Publié le

9 JUIL. 2024

SLO

ID : 033-213301435-20240708-2024_047-DE

Nombre de membres en exercice : 13
Quorum (art. L.2121-17 du CGCT) : 7
Nombre de membres présents : 11
Nombre de membres représentés : 2

Nombre de suffrages exprimés : 13
Pour : 12
Contre : 1
Abstentions : -

Date Convocation : 03/07/2024
Date d'affichage de la convocation : 03/07/2024
Délibéré par le Conseil Municipal
À Cubzac les Ponts, le 08/07/2024

Délibération n° 2024-047

Lundi 8 juillet 2024

L'an deux-mille-vingt-quatre, le huit du mois de juillet à dix-huit heures se sont réunis en dans le lieu ordinaire de leurs séances habituelles, les membres du Conseil municipal de la Commune de Cubzac-les-Ponts, sous la présidence de M. Alain TABONE Maire de la commune de Cubzac-les-Ponts dûment convoqués le trois juillet deux-mille-vingt-quatre

Présents : Alain TABONE - Gérard BAGNAUD – Nadia BRIDOUX MICHEL - Jean-Pierre PRAT - Cyril CHERIGNY - Jean-Roger THUILLIAS - Michel BARSE - Nathalie TRIGANT - Hélène BURESI - Corinne BAGNAUD – Elodie KOPF

Formant la majorité des membres en exercice.

Procurations : Maribel SOARES à Nathalie TRIGANT

Mathieu OLIVEIRA procuration à Corinne BAGNAUD

Absent(s) excusé(s) : Maribel SOARES – Mathieu OLIVEIRA

Le Secrétaire de séance (art. L.2121-15 du CGCT) : Gérard BAGNAUD

**DECISION PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ A PROCEDURE ADAPTEE
N°2024-INV-001 POUR LES TRAVAUX DE VOIRIE 2024**

Vu la délibération n°2024-018 du 18 mars 2024 relative au lancement d'un appel d'offres pour les travaux de voirie 2024,

Vu le lancement de l'appel d'offres le 7 mai 2024,

Vu la date limite de réception des offres fixée au 12 juin 2024 à 12h00,

Vu la Commission d'appel d'offres du 24 juin 2024,

Vu le procès-verbal de la commission d'appel d'offres du 24 juin 2024, où il a été décidé d'attribuer le marché au pli n°1.

Vu le rapport d'analyse en date du 24 juin 2024,

Le Conseil municipal,

Monsieur le Maire rappelle que :

Le Marché à procédure adaptée n°2024-INV-001 des travaux de voirie 2024 a été lancé et publié le 7 mai 2024. Ce dernier se décompose comme suivant :

La réalisation de travaux de voirie conformément aux stipulations du CCTP (page 5), prenant en compte, les travaux suivants :

- Remise en conformité du tablier routier ;
- Terrassement ;

- Aménagement d'espaces verts ;
- Création d'un réseau de collecte des eaux pluviales avec avaloirs ;
- Pose de caniveaux ;
- Reprise de rives et rabotage de plaques ;
- Réfection des trottoirs.

Les travaux se situent aux adresses suivantes :

- 1- Rue le Queyron
- 2 – Rue de la Gare
- 3 - Rue de Lombagne
- 4 - Rue du Basque
- 5 - Rue de la Tuilerie
- 6 - Rue de la Redoute
- 7 - Rue de la Racace
- 8 - Aménagements Rue de la Gare
- 9 - Rue des Moulins
- 10 – Rabotage Parvis de la Bibliothèque municipale
- 11 - Réaménagement des allées du Cimetière
- 12 - Réfection trottoirs Avenue de Paris / Réfection trottoirs Rue de l'Eglise
- 13 – Rabotage Place Marcel Lagarde

La Commission d'Appel d'Offres qui s'est réunie les 24 juin 2024 à 14h30 pour l'ouverture des plis et analyse de l'ensemble des dossiers reçus 5 offres dont (1 offre variante) pour classer les offres selon des critères de prix (45%), de valeur technique (55%). Qu'au regard des offres, le classement définitif suivant a été déterminé :

N° Marché	Entreprises	Prix sur 45	Valeur technique sur 55	Total sur 100	Classement
N°2024-INV-001	EIFFAGE ROUTE SUD-OUEST	42,80	47	89,80	1

En effet, à la suite de l'analyse des offres, de l'estimation faite par la commune, de la mise en concurrence, de la publicité, que l'offre du candidat soit conforme aux attentes déterminées de la commune. Il est à noter que le candidat a également donné l'ensemble des pièces demandées pour candidater. Précision également faite que les recours précontractuels potentiels des autres soumissionnaires sont à ce jour purgés.

La Commission d'appel d'offres, selon les critères de jugement des offres, a donné un avis favorable à l'offre de l'entreprise suivante, jugée comme étant l'offre la plus avantageuse économiquement, au regard des critères de la consultation :

- **EIFFAGE ROUTE SUD-OUEST** pour un montant de 99 903,48 € HT soit 119 884,18 € TTC

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil de suivre l'avis de la Commission d'Appel d'offres pour lequel une entreprise est identifiée comme la plus satisfaisante au regard des critères du marché et donc d'attribuer ce dernier conformément à la proposition citée ci-dessus.

Monsieur le Maire entendu,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité :

- **ATTRIBUE** le MAPA pour les travaux de voirie 2024 de Cubzac les Ponts conformément au descriptif donné à l'Entreprise EIFFAGE ROUTE SUD-OUEST pour un montant de **99 903,48 € HT** soit **119 884,18 € TTC**,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier,
- **DIT** que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget Primitif 2024 à l'opération 33 – article 2.152.

Le Maire,

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour, au siège de la collectivité.

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux, dans un délai de deux mois, à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat ;



Le Maire,

Alain TABONE